

Pelouses fleuries

Cadre de restitution : Programme Local de Prévention

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

Syndicat de Destruction des Ordures

Ménagères de l'Ouest de

Parc d'Activités la Semaille

348 Rue de la Semaille

<http://www.sdomode.fr/>



POSIADOL

Dominique

Normandie

dominique.posiadol@ademe.fr

Mots-clés: Espace privé Ménages / Grand public, , Élus, Retour au sol, , Prévention des déchets, Déchets verts, Déchèterie, Centre de tri

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

Les déchets verts constituent le second gisement produit de l'ensemble des déchets ménagers sur l'ouest de l'Eure.

Leur production annuelle avoisine les 200 kg par habitant. En 2014, elle a même atteint son plus haut niveau avec une moyenne de 222 kg par habitant.

Après plusieurs campagnes d'information mettant en avant les techniques alternatives à la tonte (paillage, animal, mulching...), le SDOMODE s'est lancé en 2014 dans la réalisation de ses premières pelouses fleuries.

Des mesures préalables sur le poids que représente la tonte ont été menées au printemps 2013 sur le site administratif du syndicat : nous avons obtenu une moyenne de 800 kg de tontes pour une surface de 2500m².

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

L'objectif de cette opération est de limiter les tontes de gazon afin de réduire la production de déchets verts. Il a également été de mettre en avant l'éco-exemplarité de l'ensemble des collectivités qui ont réalisé, et réalisent encore, des pelouses fleuries afin d'encourager le grand public vers ces pratiques.

Résultats quantitatifs:

Les résultats quantitatifs sont mesurés en nombre de sites qui ont accueilli une pelouse fleurie.

Pour le SDOMODE, les sites concernés sont : site administratif du syndicat à Bernay (2500 m²), centre de stockage à Malleville-sur-le-Bec (CETRAVAL-1500 m²) et centre de tri à Pont-Audemer.

L'ajout du centre de tri en 2015 a été décidé car il est un lieu fréquemment visité par les scolaires et les adultes (associations, en formation...).

Enfin, en 2016, le syndicat s'est associé au département de l'Eure pour tester des graines messicoles sur le site du CETRAVAL, dont l'objectif est de favoriser la reprise d'essences florales "sauvages" qui ont quasiment disparu des espaces.

Pour les collectivités adhérentes et les communes : le nombre de sites n'a pu être quantifié mais nous savons avec conviction que nombreuses sont les collectivités qui ont recours à la pelouse fleurie pour les espaces comme les rond-points, les espaces en bord de route, etc.

Il ne nous a pas été rare de voir des jachères fleuries réalisées par des particuliers, et notamment des agriculteurs.

Résultats qualitatifs :

Pour sa première pelouse fleurie, le SDOMODE a invité la presse locale au CETRAVAL pour la lui présenter le 3 octobre 2014.

Sur ce site en particulier, la pelouse fleurie fait partie intégrante d'un parcours pédagogique qui emmène les visiteurs venus découvrir le fonctionnement du centre de stockage. Un panneau sur la pelouse fleurie y est présenté et met en avant la "reconquête" d'un espace aussi particulier par la faune et la flore.

Depuis août 2015, une colonie d'abeilles a été installée à proximité de la pelouse fleurie.

Par ailleurs, le SDOMODE est intervenu aux côtés de l'ADEME dans l'émission "les experts" de France Bleu Haute-Normandie, le 10 juin 2015. La technique de la pelouse fleurie y a été présentée puisqu'elle était en lien direct avec les déchets verts, la thématique du jour.

Enfin, l'opération a été valorisée sur le site Internet du syndicat, sur les bulletins et les sites Internets des collectivités adhérentes et aussi par la distribution de sachets de graines lors des événementiels organisés par le SDOMODE ou auxquels le syndicat a participé.

MISE EN OEUVRE

Planning:

Le planning type pour la mise en place d'une pelouse fleurie est le suivant :

- mars-avril : 1er retournement du sol sur 10cm de profondeur
- 3 semaines plus tard : 2ème retournement du sol et semis des graines
- de juin à septembre : floraison
- octobre-novembre : fauchage

Ce planning varie selon les graines choisies et surtout selon les conditions météorologiques. Le fauchage peut être plus tardif en cas d'hiver doux par exemple.

Année principale de réalisation:

2013

Moyens humains :

La mise en route de cette opération en 2014 a été confiée à un agent : sélection des sites, choix du prestataire, suivi et promotion auprès des collectivités et du grand public.

Moyens financiers :

Le prix de revient d'une pelouse fleurie est d'environ 1€ le mètre carré.

Pour les années 2014 et 2015, le SDOMODE a confié la prestation à un chantier local d'insertion.

A cela s'est ajouté le prix d'achat des graines très variable selon le types de graines choisies et le fournisseur.

Le SDOMODE a bénéficié de relations partenariales avec le syndicat apicole de l'Eure qui nous a fourni gracieusement des graines.

Moyens techniques :

Aucun moyen technique nécessaire dans la mesure où la prestation a été externalisée.

Partenaires mobilisés :

Le SDOMODE s'est entouré des acteurs suivants pour mener son projet de création et de promotion des pelouses fleuries :

- chantier d'insertion de l'intercom du pays Brionnais
- syndicat apicole de l'Eure
- association 1001 légumes
- département de l'Eure

VALORISATION

Facteurs de réussite :

Cette action est reproductible par toute collectivité.

Il n'est pas nécessaire de posséder le matériel. par contre, il est indispensable de s'associer avec des partenaires ayant de bonnes connaissances car la réussite d'une pelouse fleurie ne doit pas tout au hasard.

Difficultés rencontrées :

L'originalité peut résider dans les lieux où peut être réalisée une pelouse fleurie : le rond-point est un endroit original pour communiquer auprès des automobilistes sur cette technique.

Il faudra juste s'assurer au préalable du respect des règles en termes d'implantation de panneaux sur des zones routières.



Type de programme :
Programme Local de Prévention

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®



[Découvrir](#)



Dernière actualisation de la fiche : **septembre 2016**

Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr

Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.